



DELIBÉRATION N°7
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2022

DEL 2022.01.26/7

Thème :
FINANCES

Le **mercredi 26 janvier 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :
C.C.A.S. : subvention -
Exercice 2022

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Solange MICHEL, Natalia SERTOOUR, Élie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 19/01/2022

Affichage : 19/01/2022

Étaient représentés :

Émilie DESMOULINS donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Thomas SCHWARZ donnant pouvoir à Natalia SERTOOUR
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de suffrages

exprimés : 30

Absents excusés :

Émilie DESMOULINS, Élisa FAURE, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance : Renaud PONS

AR Prefecture

005-210500237-20220126-2022_01_7-DE
Reçu le **Rapporteur** : Monsieur le Maire
Publié le 02/02/2022

- VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°203 du 08/09/2021 approuvant la réorganisation du Pôle Jeunesse et Solidarités à compter du 01/11/2021 ;
- CONSIDERANT** que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique des solidarités de la Ville de Briançon ;
- CONSIDERANT** que la Ville de Briançon attribue chaque année au CCAS une subvention pour la réalisation d'actions auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, de la famille et d'actions d'insertion ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 24/01/2022 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'attribuer une subvention de 406 147 € au Centre Communal d'Action Sociale de Briançon pour l'exercice 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.01.26/7

PUBLIÉE LE : **02 FEV. 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

